Intéressement et participation 2021 !

Les résultats de l'intéressement 2021 versé en mai 2022 :

Part hiérarchisée groupe :

La valeur du **montant minimum** gagné sur la part groupe est de **782€.** L'objectif Ebitda atteint permet le déclenchement de l'abondement maximum. Pour un **versement de 480 €** sur le plan épargne entreprise, L'abondement sera de **1000 €** (pour ceux qui aiment calculer nous vous avons mis le calcul en recto pour avoir le montant que chacun va toucher).

Part établissement :

La valeur du montant atteint, sur les 11 objectifs établissement : **2006 €**

Total mini intéressement : 782 + 1000 + 2006 = **3788 €**

La participation : Malgré une année 2021 exceptionnelle, et contrairement à ce qui a été dit en NAO, la participation **sera égale à zéro !**

La direction nous a proposé **un accord de supplément d'intéressement, soumis à signature,** d'une valeur de **2400 € pour tous.** Si cet accord est **signé majoritairement,** le montant total de l'intéressement pour 2021 s'élèvera à **6188 €**

Le calcul de cette part Groupe de la prime d'intéressement s'exprime par la formule suivante:

Pour Plancher < ou égal à R < ou égal à Plafond

IF = [1,05%+ 1,05% x (R - Plancher) / (Plafond – Plancher)] x S

Dans laquelle :

IF représente le montant de la partie financière de la prime d'intéressement

R représente l'EBITDA de DOMO. Pour 2021 166M€

Le plancher représente le montant de l'EBITDA de DOMO en deçà duquel la prime d'intéressement financier est égale à 0 Si R est inférieur au plancher IF = 0

Le plafond représente le montant d'EBITDA de DOMO au-delà duquel la prime d'intéressement financier est plafonnée à 1,9% de S. Si R est supérieur au plafond IF = 1,9% x S

S représente les salaires retenus en matière d'assiette des cotisations de Sécurité Sociale, correspondant aux salaires des salariés de PolyTechnyl France. Le document de référence est la Déclaration sociale nominative (DSN).

Le maximum retenu pour IF est donc de 1,9% de la masse salariale de référence.

• Le plancher représentant le montant de l'EBITDA de DOMO au-delà duquel la prime d'intéressement financier est déclenchée est de 61 M euros.

• Le plafond représentant le montant de l'EBITDA de DOMO au-delà duquel la prime d'intéressement financier est plafonnée à 1,9% de S est de 113,5 M euros.

Qu'est-ce que l'EBITDA ?
L'EBITDA est un sigle anglais dont la signification est : Earnings Before Interest Tax Depreciation and Amortization Sa traduction française est BAIIA pour bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements.

L'EBITDA permet de comparer la rentabilité des entreprises d'un même secteur d'activité indépendamment :

De leur endettement (avant intérêts)

De leur situation fiscale ou de leur pays de résidence (avant impôts)

De l'usure de leurs actifs (avant amortissements)

C'est pourquoi il est beaucoup utilisé dans les transactions financières.

Comment l'EBITDA est-il calculé ?

Le calcul de l'EBIDTA se réalise avec les données comptables (et donc auditées au moins en fin d'année) issues du compte de résultat.

Il existe deux formules de l'EBITDA, l'un à partir du chiffre d'affaires (méthode dite soustractive) et l'autre à partir du résultat net comptable (méthode dit additive) qui donnent le même résultat.

EBITDA = CA hors taxes – Coût des ventes – Frais fixes (hors amortissements et charges exceptionnelles)

EBITDA = Résultat net + charges d'intérêts + charges d'impôts + amortissements et charges exceptionnelles